



**Bilan de synthèse des recrutements  
des maîtres de conférences  
et professeurs des universités  
en science politique en France  
en 2019 et 2020.**

n°14 mars 2021

# La Lettre de l'OMASP

**Observatoire  
des Métiers Académiques  
de la Science Politique**

Rapport rédigé par Christophe Roux (Université de Montpellier – CEPEL)

*Association Française de Science Politique*  
*Observatoire des Métiers Académiques de la Science Politique*

La Lettre de l'OMASP

N° 14 – Mars 2021

**Bilan de synthèse des recrutements des maîtres de conférences et  
professeurs des universités en science politique en France en 2019 et 2020**

*Rapport rédigé par Christophe Roux (Université de Montpellier – CEPEL)*

Ce numéro de la *Lettre de l'OMASP* vise à offrir un compte-rendu synthétique des dernières opérations de recrutement des enseignants-chercheurs en science politique en France. Le contexte disciplinaire pour la période est très comparable dans sa structure à celui déjà exposé en introduction de la précédente édition<sup>1</sup> et retouché ici ou là au gré des évolutions institutionnelles des établissements (fusions, transformation des statuts, modification de l'agencement des composantes ou des unités de recherche). Sur le temps court cependant, ce contexte peut être vu comme dégradé du fait de la prégnance de préoccupations diverses : profondes inquiétudes vis-à-vis de la liberté dans la pratique de la recherche, tant sur certains terrains étrangers – symbolisées de façon emblématique par la détention inique de Fariba Adelkhah (CERI, Sciences Po) en Iran<sup>2</sup> – que dans un cadre domestique – allant jusqu'aux menaces de mort (par exemple contre Eric Fassin<sup>3</sup>) ; polémiques relatives au déroulement du concours de recrutements des chercheurs CNRS ayant pris une voie contentieuse dans plusieurs sections ; très vives préoccupations vis-à-vis

---

<sup>1</sup> Christophe ROUX, « Bilan de synthèse de la campagne de recrutement des maîtres de conférence et professeurs en science politique lors de la session synchronisée 2018 », *Lettre de l'OMASP*, n° 13, octobre 2018, 15 p.

<sup>2</sup> Voir, de façon non exhaustive, la tribune de Jean-François BAYART, « Les sciences sociales sont en danger à l'échelle internationale », *Le Monde*, 9 juillet 2020 ainsi que Irene BONO et Béatrice HIBOU, « Peut-on rester libre à l'heure du risque ? La liberté scientifique sur les terrains dits difficiles », *Sociétés Politiques Comparées*, n° 52, septembre-décembre 2020 ; pour un point de vue brésilien, Céline MAVROT et Romain TIQUET, « Current Situation Attack on the Humanities and Social Sciences in Brazil. Interview with Sidney Chalhoub, Marine Corde and Angela Facundo Navia » *Émulations*, [en ligne](#), mise en ligne le 21 avril 2020.

<sup>3</sup> Voir le [communiqué du département de science politique](#) de l'Université Paris 8, 9 novembre 2020.

du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche finalement adopté fin 2020<sup>4</sup>, en dépit d'une contestation généralisée exprimée notamment, à l'échelle de la discipline, par des prises de position critiques multiples (AFSP, CNU 04 ou section 40 du CNRS). Cette contestation touche notamment la modification des modalités de contrôle de l'accès à la profession tendant à réduire les prérogatives du CNU : pour une discipline qui aurait tort de nier ses réussites<sup>5</sup> mais qui demeure fragile et exposée comme l'est la science politique, l'enjeu est réel. Le contexte qui découle d'une telle conjoncture, sur fond de précarité professionnelle structurelle à la base maintes fois signalée<sup>6</sup>, a été évidemment aggravé par les conséquences de la crise sanitaire inédite (Covid-19) qui, depuis début 2020, a sévèrement affecté aussi l'ensemble des pratiques ordinaires de recherche et d'enseignement.

C'est dans ce cadre d'ensemble au vrai peu réconfortant que cette présente *Lettre* paraît. Elle le fait avec un retard que l'on priera d'excuser et qui explique que ce soient les deux dernières campagnes, de 2019 et de 2020, dont on s'efforcera ici de rendre compte. Comme la précédente édition de cette *Lettre*, elle se concentre sur les postes de maîtres de conférences (MCF) et professeurs des universités (PR) dépendant du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) attribués à la section 04<sup>7</sup>. Comme par le passé, les informations ici consignées sont celles récoltées par l'AFSP<sup>8</sup> sur la base des informations rendues publiques sur les différents sites Internet institutionnels ou/et associatifs et sur de celles transmises par des collègues sollicités ou spontanément : que tous soient remerciés de leur contribution.

---

<sup>4</sup> [Loi n° 2020-1674](#) du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, *Journal Officiel de la République Française*, n° 312, 26 décembre 2020.

<sup>5</sup> Andy SMITH, « A glass half full: the growing strength of French political science », *European Political Science*, 19 (2), 2020, pp. 253-271.

<sup>6</sup> Voir ANCMSP, [Rapport sur les conditions de travail des enseignant-e-s vacataires de l'ESR](#), Paris, ANCMSP, janvier 2021, 20 p.

<sup>7</sup> Elle ne se porte pas spécifiquement sur les postes ouverts sur des contrats de droit privé, à l'instar par exemple des deux supports (contrat à durée déterminée à temps complet) de maître de conférences ouverts début 2019 à l'ESPOL de Lille (sur des profils, respectivement, de relations internationales et d'économie politique internationale) ; elle ne vise pas à rendre compte spécifiquement de la campagne de recrutement au CNRS en section 40 pour laquelle les ratios annuels candidatures / postes à pouvoir dans les concours de chargés de recherche de classe normale demeurent structurellement très faibles.

<sup>8</sup> Que tous les informateurs soient remerciés, ainsi qu'Isabelle Rocca en particulier pour son travail dans la rubrique « [Recrutements et offres d'emploi](#) » 2019 et 2020 sur le site de l'AFSP. Ce rapport ne peut cependant exclure d'éventuelles erreurs ou omissions qui pourront être signalées pour rectification à [christophe.roux@umontpellier.fr](mailto:christophe.roux@umontpellier.fr). Un travail de suivi partiel, quoique construit un peu différemment, est également mené sur son site par l'Association des Candidats aux Métiers de la Science Politique dont on pourra consulter les rapports (voir ANCMSP, [Bilan des recrutements MCF en science politique 2018-2019](#), Paris, ANCMSP, 2020, 30 p.).

## 1. Les postes de maîtres de conférences en science politique en 2019 et 2020

### 1.1. Les postes mis au concours

En dépit de l'apparente clarté du principe de répartition disciplinaire des postes ouverts au concours, les informations rendues publiques doivent toujours être examinées avec attention pour apprécier le nombre de postes effectivement disponibles en science politique. Certains apparaissent en effet parfois comme relevant de la section 04 sur la fiche de poste ministérielle Galaxie sans en relever en substance, comme le montrent les fiches de poste des établissements ou/et le descriptif des profils d'enseignement ou/et de recherche. Ainsi, celui, un temps annoncé lors de la session synchronisée 2018 puis présent au fil de l'eau en 2018-2019 et fléché « l'Iran contemporain et son environnement arabe », l'était au département « Géographie et territoires » (également ouvert en histoire et géographie dans les sections CNU 22 et 23, dans un ordre ne priorisant pas la science politique dans le détail du profil confectionné par l'établissement) de l'École Normale Supérieure à Paris (prise de fonction au 31 décembre 2018) ; dans la session synchronisée 2019, le poste proposé à l'IEP de Saint-Germain-en-Laye, bien qu'ouvert en droit et en science politique, avait en réalité une coloration juridique dominante attestée par la composition du comité de sélection et confirmée par des auditionnés très majoritairement aux profils de juristes ; le poste ouvert à l'Université Polytechnique des Haut-de-France (UPHF à Valenciennes, institué en 2019 comme établissement public expérimental sur la base du regroupement de plusieurs entités dont l'université locale), définissait un profil clairement ancré en sociologie (en hiérarchisant d'abord la section 19 dans la fiche établissement mais pas dans la fiche ministérielle Galaxie). De même, lors de la session 2020, le poste profilé « Anthropologie et sciences sociales du monde arabe » à l'INALCO, quoique incluant la section 04 en troisième position dans la fiche Galaxie, ne visait pas à recruter prioritairement un ou une politiste.

Dans la plupart des cas, on peut penser que ces stratégies visent pour les établissements à élargir le bassin de recrutement en cas d'absence de candidats suffisants ou de profils convaincants au sein de la discipline privilégiée. La ligne de partage n'est cependant pas systématiquement tranchée : le poste ouvert en 2020 à l'IEP de Bordeaux et fléché « sciences sociales du numérique » (CED ou LAM), quoique prioritairement affiché en sociologie sur la fiche « Galaxie » en incluant néanmoins aussi la science politique, était confié à un comité de sélection paritairement composé de politistes et sociologues et a vu des

candidats politistes largement auditionnés parmi lesquels figurait la personne finalement recrutée – et c’est donc *a posteriori* que ce poste a été inclus dans notre examen.

Si l’on écarte les postes qui ne constituent pas en réalité de véritables opportunités de recrutement – et que l’on fait abstraction de ceux ouverts, à l’inverse, dans des disciplines autres mais voisines, sans appel explicite à la discipline mais auxquels les politistes peuvent postuler et être le cas échéant recrutés et qui n’ont pas été considérés ici – le décompte fait apparaître une moisson relativement maigre par rapport aux dernières années avec 12 postes de MCF ouverts lors de la session 2018-2019 (dont un au fil de l’eau à Aix-Marseille Université fin 2018) et 16 lors de la session 2019-2020. Situés pour plus d’un quart en Ile-de-France tout en confirmant le nombre comparativement élevé d’opportunités dans certains pôles régionaux (Lille, Lyon, Grenoble, Bordeaux), ces postes sont majoritairement ouverts dans des sites proprement « universitaires » (3 postes en IEP en 2019, 3 en 2020 plus 1 à l’INALCO la même année) où les politistes recrutés intègrent des composantes d’affectation à la physionomie variable : à côté de l’importance traditionnelle des composantes à dominante juridique incluant la science politique et de l’îlot de Paris 1 (dont l’UFR de science politique a le nom d’usage de « département de science politique »), on observe également des environnements pluriels (économie et gestion à Aix-Marseille, IEE ou IHEAL à Paris 3, EIEP à l’UPEC, sciences sociales à Lyon 2, département d’études politiques et territoriales à Saint-Etienne, « Textes et sociétés » à Paris 8, IUT de Bobigny et de Figeac, LEA à Grenoble) dans lesquels le degré de reconnaissance de la discipline (sous forme ou non de section ou département de formation propre), le degré d’enracinement dans l’offre de formation, les modalités de gestion des ressources et la nature des publics étudiants sont variables. On note également au passage, alors que l’habilitation ministérielle des équipes d’accueil a disparu au 1<sup>er</sup> janvier 2020, que la recherche a vocation, majoritairement, à se développer dans le cadre d’UMR. Tous ces éléments descriptifs sont résumés dans les tableaux 1 (pour 2019) et 2 (pour 2020) ci-dessous.

Tableau 1. Postes de maître de conférences en science politique mis au concours en 2019.

Type d'établissement	Établissements ( <i>composantes</i> )	Laboratoires	Profil
Universités	Besançon ( <i>Faculté sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion</i> )	CRJ (EA)	Politiques publiques
	Toulouse 2 ( <i>IUT Figeac</i> )	CERTOP (UMR)	Science politique : politiques publiques, acteurs et territoires
	Angers ( <i>Faculté de droit, économie, gestion</i> )	CJB (EA)	Théorie politique, histoire des idées et des représentations politiques
	Lille ( <i>Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales</i> )	CERAPS (UMR)	Histoire sociale des idées
	Lyon 2 ( <i>UFR Anthropologie, sociologie et science politique</i> )	TRIANGLE (UMR)	Sociologie de l'action publique
	Paris 3 ( <i>Institut d'Études Européennes</i> )	ICCE (EA)	Études européennes et relations internationales
	Avignon ( <i>UFR Droit, économie, gestion</i> )	LBNC (EA)	Action publique dans les sociétés numériques
	Aix-Marseille Université* ( <i>Faculté d'économie et de gestion</i> )	LEST (UMR)	Science politique (politiques publiques)
	Paris 13 ( <i>IUT Bobigny</i> )	CERAL (EA) - CERAP (EA) (IDPS à compter de 2019)	Politiques sociales, territoriales, participation démocratique, sociologie du monde associatif
IEP	Bordeaux	LAM (UMR)	Sociologie politique, sociologie et/ou économie politique du développement [Afrique et pays du Sud]
	Grenoble	PACTE (UMR)	Politiques publiques
	Strasbourg	SAGE (UMR)	Sociologie politique : sociologie de l'action publique ; sociologie de la régulation sociale, des biens symboliques, de l'Europe

Source : MESRI, AFSP, établissements (nom des composantes selon usage des établissements).

Note : \* fil de l'eau, prise de fonction au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Tableau 2. Postes de maître de conférences en science politique mis au concours en 2020.

Type d'établissement	Établissements ( <i>composantes</i> )	Laboratoires	Profil
Universités	Lille ( <i>Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales</i> )	CERAPS (UMR)	Politique de l'environnement
	Avignon ( <i>UFR Droit, économie, gestion</i> )	LBNC (EA)	Sociologie politique du numérique
	Saint-Etienne ( <i>Département d'études politiques et territoriales</i> )	TRIANGLE (UMR)	Action publique, santé
	Rouen ( <i>Faculté de droit, sciences économiques et gestion</i> )	CUREJ (EA)	Sociologie politique
	Grenoble Alpes (Grenoble et Valence) ( <i>UFR Langues Étrangères Appliquées</i> )	ICLEA4 (EA)	Environnement politique et juridique des acteurs public et privés pour LEA
	Haute Alsace (Mulhouse et Strasbourg) ( <i>Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques</i> )	SAGE (UMR)	Sociologie politique comparée, politique internationale
	Paris Est Créteil ( <i>École Internationale d'Études Politiques, EIEP</i> )	LIPHA (EA)	Histoire sociale des idées politiques, sociologie politique (en anglais)
	Paris 1 ( <i>UFR Science politique</i> )	CESSP (UMR)	Sociologie politique – action publique
	Paris 3 ( <i>Institut des Hautes Études sur l'Amérique Latine, IHEAL</i> )	CREDA (UMR)	Science politique [Amérique latine]
	Paris 8 ( <i>UFR Textes et sociétés</i> )	CRESPPA (UMR)	Sociologie politique de l'international : terrains du sud
	Lyon 2 ( <i>UFR Anthropologie, sociologie, science politique</i> )	TRIANGLE (UMR)	Histoire sociale des idées politiques
	Versailles-Saint-Quentin ( <i>UFR Droit et science politique</i> )	PRINTEMPS (UMR)	Sociologie politique de l'Europe ou/et de l'international
IEP	Bordeaux	CED (UMR)	Relations internationales, sécurité
	Bordeaux	CED (UMR) ou LAM (UMR)	Sciences sociales du numérique
	Lyon	TRIANGLE (UMR)	Sociologie politique de l'international - géopolitique
Autres	INALCO ( <i>Département Europe</i> )	CREE (EA)	Politiques, espaces et sociétés en Europe médiane contemporaine

Source : MESRI, AFSP, établissements (nom des composantes selon usage des établissements).

## 1.2. Profil des postes et recrutement

Un regard d'ensemble porté sur les deux vagues annuelles successives de recrutement montre un profilage des postes qui laisse percevoir des tendances significatives. Comme cela a déjà été souligné par le passé, l'indication des besoins des établissements en matière d'enseignement et de recherche ne correspond qu'imparfaitement au découpage plus ou moins traditionnel des sous-champs disciplinaires, ce qui rend l'exercice de catégorisation délicat et contestable. Ces limites à l'esprit, on relèvera trois « pôles d'attraction » en termes de profil pour les sessions sous examen : tout d'abord et prioritairement, la sociologie de l'action publique, ainsi labellisée ou non et au besoin présentée comme sécante avec la sociologie politique, est susceptible de circonscrire pas moins d'un tiers des postes à elle seule. A l'inverse, le domaine de la sociologie politique, pourtant central, n'apparaît que relativement rarement mis en avant de manière aussi générique, surtout dans les composantes où la discipline est mieux institutionnalisée et où l'on remarque par exemple l'importance donnée au numérique (Avignon à deux reprises, IEP de Bordeaux). Comme déjà relevé en 2018, on retrouve en réalité, pour bonne part, la sociologie politique déportée vers un deuxième pôle, celui regroupant politique comparée et relations internationales, la « sociologie politique de l'international » et les études aréales (Europe, Amérique latine, Afrique et pays du Sud) – pôle qui vient ainsi préciser les terrains d'études attendus, signalant parfois une stratégie revendiquée d'internationalisation que matérialise également, dans plusieurs établissements, la maîtrise exigée d'au moins une langue étrangère ou/et la capacité demandée à pouvoir enseigner en anglais. Enfin, une troisième inflexion est le nombre relativement important, à rebours de craintes exprimées antérieurement sur le devenir de la branche, de postes renouvelés en théorie politique s'appropriant pour certains de façon notable le label « histoire sociale des idées politiques ».

En synthèse, si le travail de présentation des postes traduit les besoins propres aux missions des établissements, il reflète aussi le souhait de rendre clairement explicite pour les candidats la volonté de voir les jeunes politistes combiner le savoir-faire de l'investigation empirique méthodiquement consolidé, la capacité à appréhender les enjeux politiques et sociaux les plus saillants du temps et, le cas échéant, l'aptitude à inscrire leur démarche voire la transmission des savoirs dans une perspective internationalisée<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> La question de l'internationalisation avait fait l'objet du rapport de l'AFSP raisonné élaboré par Thibaud BONCOURT, Virginie DUTOYA, Jean-Vincent HOLEINDRE, Jean JOANA et Nonna MAYER, [Ouelle](#)



Sur ces postes, les recrutés sont arrivés au terme d'une sélection drastique entamée dans les phases de qualification – désormais très minutieusement documentées en science politique dans les rapports d'activités du CNU 04 (présidé jusqu'en 2019 par Anne-Cécile Douillet<sup>10</sup> puis par Sandrine Lévêque<sup>11</sup>, qui en ont assuré la rédaction). Les réunions des comités de sélection et le déroulement des auditions ont été évidemment perturbés, en 2020, par l'incertitude causée par les mesures prises dans la crise sanitaire. En phase de concours où se présentent les qualifiés, les membres des comités de sélection constatent désormais rituellement l'abondance de dossiers de très grande qualité qui pourraient réduire le sous-encadrement si le nombre de postes de titulaires à pourvoir n'était pas si réduit.

Les campagnes de 2019 et 2020 ont ainsi vu le recrutement de 28 candidats tous « entrants » (à l'exception de la collègue HDR docteure de l'IEP de Paris ayant rejoint Paris 3 en 2019 et certains étaient par ailleurs en poste à l'étranger avant leur retour en France) (cf. tableaux 3 et 4).

Tableau 3. Maîtres de conférences en science politique recrutés en 2019.

Établissements ( <i>composantes</i> )	Profil	Personne recrutée	H/F	Année de soutenance	Établissement de soutenance
Besançon ( <i>Faculté sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion</i> )	Politiques publiques	Vincent Lebrou	H	2015	IEP de Strasbourg (SAGE)
Toulouse 2 ( <i>IUT Figeac</i> )	Science politique : politiques publiques, acteurs et territoires	Nadia Okbani	F	2016	IEP de Bordeaux (CED)
Angers ( <i>Faculté de droit, économie, gestion</i> )	Théorie politique, histoire des idées et des représentations politiques	Erwan Sommerer	H	2003	IEP d'Aix-en-Provence (CSPC)
Lille ( <i>Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales</i> )	Histoire sociale des idées	Sidonie Verhaeghe	F	2016	Lille 2 (CERAPS)
Lyon 2 ( <i>UFR Anthropologie, sociologie et science politique</i> )	Sociologie de l'action publique	Narguesse Keyhani	F	2014	ENS Cachan (ISP) (sociologie)
Paris 3	Études	Laure Delcour	F	2000	Sciences Po

[internationalisation pour la science politique française ?](#), Paris, Association Française de Science Politique, 2018, 35 p.

<sup>10</sup> CNU Section 04, *Rapport annuel d'activité 2019*, Paris, Conseil National des Universités, 2019, pp. 21 sq.

<sup>11</sup> CNU Section 04, *Rapport annuel d'activité 2020*, Paris, Conseil National des Universités, 2020, pp. 24 sq.

<i>(Institut d'Études Européennes)</i>	européennes et relations internationales				(CERI)
Avignon (UFR Droit, économie, gestion)	Action publique dans les sociétés numériques	Ouassim Hamzaoui	H	2014	IEP de Grenoble (PACTE)
Aix-Marseille Université* (Faculté d'économie et de gestion)	Science politique (politiques publiques)	Luc Sigalo Santos	H	2016	Paris 8 (CRESSPA-LabTop)
Paris 13 (IUT Bobigny)	Politiques sociales, territoriales, participation démocratique, sociologie du monde associatif	Rémy Habouzit	H	2017	UVSQ (PRINTEMPS)
IEP de Bordeaux	Sociologie politique, sociologie et/ou économie politique du développement [Afrique et pays du Sud]	Emmanuelle Bouilly	F	2017	Paris 1 (CESSP)
IEP de Grenoble	Politiques publiques	Marine Bourgeois	F	2017	Sciences Po (CEE)
IEP de Strasbourg	Sociologie politique : sociologie de l'action publique ; sociologie de la régulation sociale, des biens symboliques, de l'Europe	Elsa Rambaud	F	2013	Paris 1 (CESSP)

Source : AFSP, établissements, theses.fr

Tableau 4. Maîtres de conférences en science politique recrutés en 2020.

Établissement	Profil	Personne recrutée	H/F	Année de soutenance	Établissement de soutenance
Lille ( <i>Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales</i> )	Politique de l'environnement	Doris Buu-Sao	F	2017	Sciences Po (CERI)
Avignon ( <i>UFR Droit, économie, gestion</i> )	Sociologie politique du numérique	Gael Depoorter	H	2018	Amiens (CURAPP)
Saint-Etienne ( <i>Département d'études politiques et territoriales</i> )	Action publique, santé	Fanny Vincent	F	2016	Paris Dauphine (sociologie)
Rouen ( <i>Faculté de droit, sciences économiques et gestion</i> )	Sociologie politique	Sylvain Antichan	H	2014	Paris (CESSP) 1
Grenoble Alpes (Grenoble et Valence) ( <i>UFR Langues Étrangères Appliquées</i> )	Environnement politique et juridique des acteurs public et privés pour LEA	Sara Casella-Colombeau	F	2013	Sciences Po (CEE)
Haute Alsace (Mulhouse et Strasbourg) ( <i>Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques</i> )	Sociologie politique comparée, politique internationale	Clémentine Fauconnier	F	2015	Sciences Po (CERI)
Paris Est Créteil ( <i>École Internationale d'Études Politiques, EIEP</i> )	Histoire sociale des idées politiques, sociologie politique (en anglais)	Fabien Carrié	H	2015	Paris Nanterre (ISP)
Paris 1 ( <i>UFR Science politique</i> )	Sociologie politique – action publique	Sarah Kolopp	F	2017	ENS (CMH)
Paris 3 ( <i>Institut des Hautes Études sur l'Amérique Latine, IHEAL</i> )	Science politique [Amérique latine]	Mathilde Allain	F	2016	IEP de Bordeaux (CED)
Paris 8 ( <i>UFR Textes et sociétés</i> )	Sociologie politique de l'international : terrains du sud	Camille Al Dabaghy	F	2019	EHESS (CNE)
Lyon 2 ( <i>UFR Anthropologie, sociologie, science politique</i> )	Histoire sociale des idées politiques	Thibaud Rioufreyt	H	2012	Lyon 2 (TRIANGLE)
Versailles-Saint-Quentin ( <i>UFR Droit et science politique</i> )	Sociologie politique de l'Europe ou/et de l'international	Lise Cornilleau	F	2019	Sciences Po (CSO) / Université Paris Est (LISIS)

					(sociologie)
IEP de Bordeaux	Relations internationales, sécurité	Anthony Amicelle	H	2011	Sciences Po (CERI)
IEP de Bordeaux	Sciences sociales du numérique	Mickael Temporão	H	2019	Université Laval (Canada)
IEP de Lyon	Sociologie politique de l'international - géopolitique	Amélie Blom	F	2018	Sciences Po (CERI)
INALCO (Département Europe)	Politiques, espaces et sociétés en Europe médiane contemporaine	Jana Vargovčíková	F	2018	Paris Nanterre (ISP) / Université Charles Prague (cotutelle)

Source : AFSP, établissements, theses.fr

Il ressort de ces données que les 27 personnes néo-recrutées entrant dans la carrière sont pour près de 60% des femmes, ne sont pas exclusivement des docteurs en science politique (deux doctorats en sociologie, un en sociologie politique) et ont été choisies dans la plupart des cas dans les cinq ans suivant la soutenance (pour l'essentiel après deux ou trois ans) mais avec, pour certains, une attente encore plus longue (tableau 5).

Tableau 5. Nombre d'années entre soutenance et recrutement en 2019 et 2020.

Nombre d'années entre soutenance et recrutement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	+
Nombre de recrutés concernés	3	6	5	3	4	2	1	1	1	1

Source : AFSP, établissements, theses.fr

D'un point de vue territorial, à l'exception d'un poste (fléché « Histoire sociale des idées » à l'Université de Lille en 2019), aucun des recrutés n'a réalisé sa thèse dans l'établissement qui l'a recruté. Cela confirme qu'aujourd'hui le schéma français en la matière n'est pas celui du « localisme » parfois mentionné parmi les périls à conjurer dans les recrutements<sup>12</sup> : il est celui d'un marché très national (un docteur du Canada, une docteure en cotutelle franco-tchèque) structuré par le rôle de l'Île-de-France comme vivier essentiel, fort d'une concentration élevée d'établissements de grande envergure (tant quantitativement que qualitativement, avec notamment un rôle visible pour le CERI à Sciences Po), « produisant »

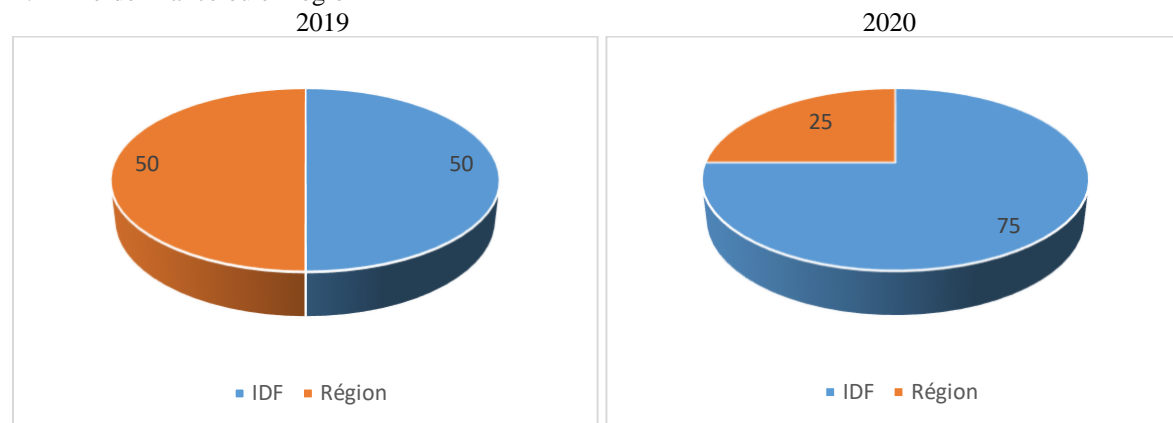
<sup>12</sup> Sauf à lui prêter une acception extensive qui verrait dans le passage temporaire dans une institution pour des missions d'enseignement (contrat d'ATER par exemple) ou de recherche (dans un cadre postdoctoral le temps d'un projet ANR ou européen par exemple) un aspect du « localisme ». Cela constitue une assimilation peut-être discutable s'il s'agit de considérer que de telles expériences équivalent à la situation des docteurs éventuellement formés en premier et deuxième cycle dans l'établissement et encadrés par le ou la titulaire d'une équipe donnée mais l'objection attire l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir rendre compte (ce que nous ne pouvons faire ici) de façon systématique du déroulement des années de « sas » entre soutenance et recrutement pour les recrutés et des années postdoctorales pour celles et ceux qui ne le sont finalement pas.

chaque année de nombreux docteurs de la discipline et qui, lors des campagnes en examen, a largement irrigué le territoire national en labellisant les deux tiers des docteurs recrutés<sup>13</sup>.

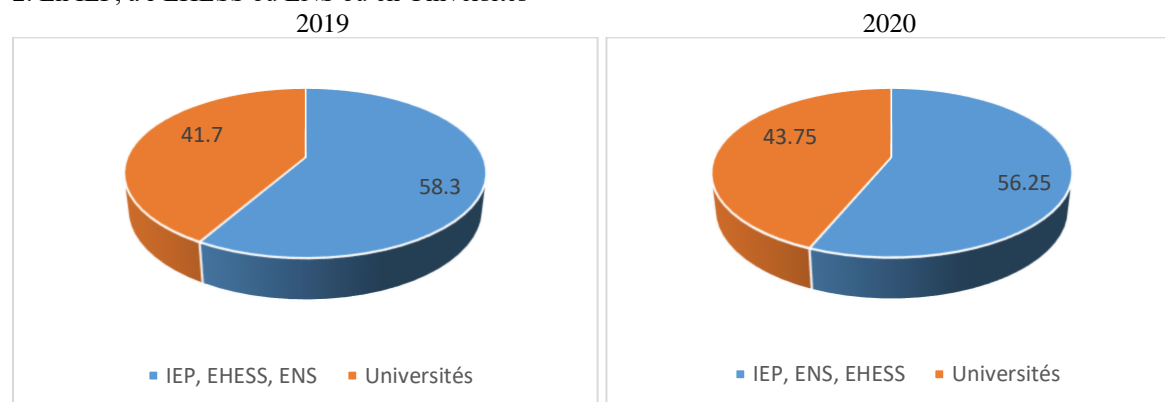
Ces éléments peuvent être illustrés dans les graphiques suivants qui indiquent la distribution géographique des établissements de soutenance des MCF recrutés.

Graphiques 1 à 3. Distribution des établissements de soutenance des MCF recrutés en 2019 (à gauche) et 2020 (à droite).

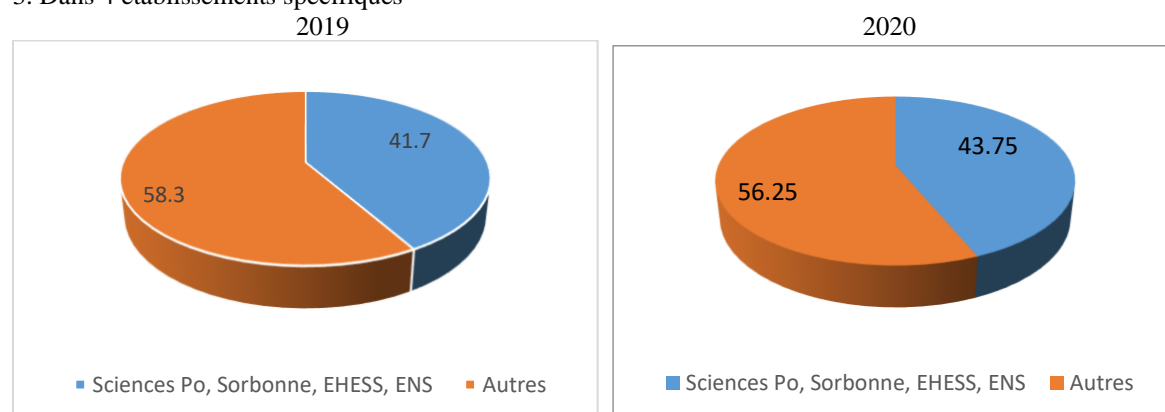
1. En Île-de-France ou en région



2. En IEP, à l'EHESS ou ENS ou en Universités



3. Dans 4 établissements spécifiques



<sup>13</sup> Il faudrait réaliser une étude mieux documentée pour apprécier si l'importance du vivier francilien ne fait que refléter l'importance du nombre de docteurs mis « sur le marché », sachant que dans les deux sessions considérées, seul un quart des recrutés a effectué son doctorat dans une institution française non francilienne.

Le poids de du vivier francilien, l'importance des établissements non purement universitaires et le poids particulier des certains grands établissements (les docteurs de Sciences Po, Paris 1, EHESS, ENS représentant plus de 40% des recrutés) apparaissent ainsi confirmés.

## 2. Les postes de professeurs des universités en science politique en 2019 et 2020

Les postes de professeurs de science politique à pourvoir en 2019 et 2020 l'ont été par une pluralité de voies : année de concours national d'agrégation, 2018-2019 n'a vu que sept postes ouverts au recrutement (cinq par ledit concours, un à la mutation, un au « 46 1 ») ; en 2019-2020, cinq postes de professeurs ont été à pourvoir.

### 2.1. Le concours d'agrégation 2019

Le concours d'agrégation 2018-2019 s'est déroulé dans un contexte où les réflexions autour d'une possible évolution des modalités d'accès au professorat s'étaient intensifiées tant au sein de la communauté des politistes (rapport Sawicki, pétition, débats au sein de l'AFSP ; cf. *Lettre* précédente) qu'en dehors (prise de position de la ministre de tutelle à propos du concours en sciences de gestion suite aux analyses du HCERES, prise de position en faveur de la préservation du concours et mise en place d'un groupe de travail dédié à l'agrégation au sein de la Conférence des doyens des Facultés de droit et de science politique, étude sur le déroulement du concours d'agrégation en droit<sup>14</sup>).

Cette édition 2018-2019<sup>15</sup>, dont le déroulement s'est concentré sur le printemps 2019, avait été entamée avec la crainte qu'un minimum historique de seulement deux postes soit à pourvoir<sup>16</sup> avant que, finalement, cinq<sup>17</sup> ne soient ouverts. Parmi les 34 candidats finalement

---

<sup>14</sup> On renverra notamment à BOUDON J., « Une « crise » du concours d'agrégation ? Les postes de professeurs et maîtres de conférences en Droit et Science politique », *La Semaine Juridique*, n° 6, 10 février 2020, pp. 262-269 ; ANDREU L., DROUARD J. et KAROUBI B., « Étude sur la réussite au concours d'agrégation externe et le recrutement des enseignants-chercheurs dans les matières juridiques », 42 p.

<sup>15</sup> Le jury était présidé par Olivier Ihl (IEP de Grenoble) et composé outre son président de Catherine Achin (Paris Dauphine), Delphine Allès (INALCO), Frank Frégosi (IEP d'Aix-en-Provence), Alfredo Joignant (Université Diego Portales, Santiago, Chili), Anne Muxel (CNRS, CEVIPOF/Sciences Po) et François Vatin (Paris Ouest Nanterre) (arrêté du 6 décembre 2018 portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur pour le recrutement de professeurs des universités en science politique pour l'année 2018, *Journal Officiel de la République Française*, 21 décembre 2018).

<sup>16</sup> Arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 27 février 2019.

admis à concourir (24 hommes, 10 femmes), 13 ont été sous-admissibles (8 hommes, 5 femmes) puis 7 admissibles (5 hommes, 2 femmes) parmi lesquels ont été retenus les 5 lauréats (3 hommes, 2 femmes) d'une édition dont le rapport du président a rendu compte en détail<sup>18</sup>. A l'issue du concours, ceux-ci ont été affectés par ordre de classement aux Universités Paris Ouest Nanterre (Elisa Chelle, docteure de l'IEP de Grenoble), de Lille (Jacobo Grajales, docteur de Sciences Po), Tours (Kevin Parthenay, docteur de Sciences Po), Picardie Jules Verne à Amiens (Myriam Aït-Aoudia, docteure de Paris 1) et Côte-d'Azur à Nice (Vincent Martigny, docteur de Sciences Po).

## 2.2. *Les autres postes de professeurs*

A l'heure où sont écrites ces lignes, les postes de professeurs hors agrégation demeurent, en science politique, soumis à la règle du contingentement pour la procédure de l'article 46 (notamment 1<sup>o</sup>) du décret statutaire existant aux côtés de la procédure de mutation de l'article 51.

Sous ces régimes, 10 postes (4 en 2019 et 6 en 2020) étaient initialement venus s'ajouter aux 5 de l'agrégation 2019. Cependant, deux postes de professeur ouverts à la mutation au fil de l'eau en 2019 à Sciences Po (l'un au CERI profilé « Science politique. Vie politique et gouvernement aux États-Unis », l'autre au CDSP profilé « Méthodes quantitatives et expérimentales (institutions, élections, comportement électoral) ») n'ont pu être pourvus tandis qu'un poste fléché « sciences politiques » en 2020 à l'UFR de Sciences sociales (département AES), ouvert en 46 1<sup>o</sup> à l'Université Rennes 2, a vu finalement le recrutement être ajourné. Ce ne sont donc que sept postes qui ont finalement été ouverts (tous à la mutation sauf deux « 46 1 »).

Si le recrutement par mutation conserve encore une importance essentielle malgré l'élargissement des voix d'accès au professorat, cette procédure a pu constituer un choix par défaut lorsqu'un établissement a vu une demande de « 46 1 », parfois répétée plusieurs fois, ne pas être satisfaite : cette situation peut alors fragiliser l'institution concernée empêchée de couvrir ses besoins et peut l'exposer, en particulier dans les contextes où la discipline est en situation de faiblesse par rapport à d'autres, au risque de perdre le support éventuellement

---

<sup>17</sup> Par comparaison, les autres concours d'agrégation du supérieur se tenant parallèlement dans d'autres disciplines proposaient finalement 4 postes en sciences de gestion (section 06 du CNU) et 22 en droit privé et sciences criminelles (section 01 du CNU).

<sup>18</sup> Olivier IHL, *Rapport sur le concours d'agrégation nationale de science politique 2018-2019*, Paris, s. n., 17 décembre 2019, 19 p.

redéployé au profit d'une autre section disciplinaire. La mutation peut alors constituer une stratégie de repli. Celle-ci suppose alors cependant de trouver des candidats désireux de quitter leur affectation : elle constituera parfois une opportunité de carrière (les établissements pourvoyeurs de postes hors agrégation lors de ces deux campagnes étaient deux IEP et deux institutions franciliennes en vue) mais suppose de trouver des candidats répondant au profil recherché et acceptant de s'exposer aux mêmes coûts de mobilité que ceux parfois déplorés à propos du concours d'agrégation.

Tableau 6. Postes de professeurs en science politique pourvus en 2019 et 2020.

Établissements	Année	Procédure	Profil	Personne recrutée	Établissement antérieur	Date et établissement de soutenance
Paris 1 (UFR Science politique / CESSP)	2019	Mutation (art. 51)	Sociologie politique - Afrique	Assia Boutaleb	Tours	IEP Paris, 2006
IEP de Grenoble (PACTE)	2019*	Recrutement (art. 46 1°)	Sociologie politique	Frédéric Gonthier	IEP de Grenoble (déjà affecté)	Paris 5 (sociologie), 2001
Paris 1 (UFR Science politique / CESSP)	2020	Recrutement (art. 46 1°)	Sociologie politique	Delphine Dulong	Paris 1 (déjà affectée)	Paris 1, 1996
Paris 1 (UFR Science politique / CESSP)	2020	Mutation (art. 51)	Sociologie politique	Laurent Jeanpierre	Paris 8	EHESS (sociologie), 2004
Paris Ouest Nanterre (UFR Droit et science politique / ISP)	2020	Mutation (art. 51)	Sociologie politique	Dominique Connan	Amiens	Paris 1, 2014 (+ IUE, histoire, 2015)
IEP de Lille (CERAPS)	2020	Mutation (art. 51)	Science politique	Sandrine Lévêque	Lyon 2	Paris 1, 1996
IEP de Lille (CERAPS)	2020*	Mutation (art. 51)	Science politique (sociologie politique, méthodes des sciences sociales)	Stéphane Beaud	Poitiers (sociologie)	EHESS (sociologie), 1995

Source : MESRI, AFSP, établissement.

Note : \* fil de l'eau

Les profils de poste apparaissent alors, sauf coloration aréale particulière (Afrique à Paris 1 en 2019), plus génériques que ceux observés pour les concours MCF. On relève que les lauréats (dans une proportion qui n'est pas de nature à résorber l'un des déséquilibres au sein du corps : 3 femmes, 4 hommes), parfois en provenance de la sociologie, auront tous réalisés leur thèse dans une institution parisienne majeure (Sciences Po, Paris 1, EHESS en sus de Paris 5 en sociologie) – comme quatre des cinq agrégés 2019 du reste, soit 90% des postes (80% si l'on ne tient pas compte du profil de sociologie). On observera également une



confirmation<sup>19</sup> de la tendance à l'usage localisé du « 46 1 » qui voit, à la différence des MCF recrutés par principe hors de leur établissement de soutenance, des candidats déjà affectés être promus dans leur établissement d'exercice.

## Conclusion

Ce numéro clôt notre contribution au travail de suivi qui nous avait été confié, à la tête de l'OMASP en 2017 par le Conseil d'administration de l'AFSP dans lequel nous siégeons sous la présidence d'Andy Smith et le secrétariat général de Nicolas Sauger. Respectivement remplacés par Christophe Jaffrelet et Michel Mangenot et avec un Conseil d'administration renouvelé, nous souhaitons bon courage à la nouvelle équipe de l'OMASP constituée par Nathalie Duclos et Guillaume Gourgues. Qu'il nous soit permis de partager de très brèves remarques conclusives.

D'une part, il convient de relever que les opérations de recrutement en science politique en France ont fait un saut de qualité au fil des années : le suivi presque en direct par Internet garanti par l'AFSP grâce au travail d'Isabelle Rocca et Anne Avy ainsi que par d'autres acteurs comme l'ANCMSP et sa *mailing list*, eux-mêmes permis par le souci de transparence de nombreux collègues qui « jouent le jeu » associatif, a trouvé un écho dans la publicisation de plus en plus claire des informations par les établissements, le ministère et le CNRS. Ces informations « brutes » sont par ailleurs régulièrement mises en perspectives par des rapports nombreux (*Lettres* de l'OMASP à l'AFSP, rapports ANCMSP ou AECSP, rapports CNU04, rapports des présidents de jury d'agrégation...). Les informations circulent donc mieux et permettent à chacun de se faire une idée plus précise de la dynamique des recrutements. Celle-ci intéresse à l'évidence les candidats mais elle concerne plus largement la communauté des politistes de France dont les membres ont un accès inégal à l'information relative à la vie de la discipline<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> CNU 04, *Rapport annuel d'activité 2020*, *op. cit.*, p. 79. Ce point pose la question des perspectives de carrière pour l'ensemble du corps des MCF à moyen terme (effet de « file d'attente » lorsque plusieurs MCF HDR sont en condition de postuler sur un support unique ou des supports très peu nombreux, renvoyant au problème du nombre trop restreint de supports PR, cf. *infra*).

<sup>20</sup> Notre participation à la COST Action ProSEPS de 2016 à 2021 nous a permis de mesurer, à l'échelle européenne et dans le groupe de travail que nous co-animions, à quel point les politistes d'Europe n'ont qu'une connaissance souvent très impressionniste de leur propre univers professionnel national et la mesure dans laquelle la recherche de données descriptives simples mais fondamentales constitue un travail finalement délaissé en règle générale.

Cela ne signifie pas pour autant que ce travail, en l'état déjà exigeant et aisément soumis au risque d'erreur, ait atteint un niveau pleinement satisfaisant. Les modalités de suivi demeurent encore à maints égards artisanales et gagneraient peut-être à être facilitées ; en termes de données et probablement faute de temps, on ne dispose pas d'informations aussi détaillées sur les candidatures lors de la phase de recrutement que le sont celles désormais offertes par le CNU 04 en phase de qualification.

Ce suivi des opérations de recrutement peut gagner aussi à être pensé dans le cadre plus global des contours institutionnels de la discipline qui sont, lorsque l'on réalise un examen approfondi, encore imparfaitement connus – aussi surprenant que cela puisse peut-être paraître. Les politistes sont souvent des universitaires (dont le nombre a très significativement augmenté depuis les années 1990) en poste en IEP et dans les Facultés de droit, mais pas seulement ; ils ne composent qu'une petite moitié des chercheurs la section 40 du CNRS ; hors de l'Université (MESRI) et du CNRS (eux-mêmes sujets à des recompositions), ils ne sont pas peu nombreux, en proportion, à travailler sous des tutelles autres ou bien sous des statuts privés montés en puissance lors de la dernière décennie (FNSP, ESPOL, etc.). Le suivi des recrutements contribue à la mise à jour de la cartographie disciplinaire rendue publique en 2017<sup>21</sup> sous l'impulsion du réseau Collex. Le MESRI vient en outre de relancer sa mission « Disciplines rares »<sup>22</sup> – qui concerne la science politique – dans le cadre d'une collaboration internationale prometteuse avec son homologue allemand. Bref, le sens de l'identité collective des politistes, qui passe par la recherche d'une meilleure connaissance qui avait inspiré en son temps Pierre Favre, peut encore être renforcé.

Cela contribuerait à objectiver plus efficacement encore les ressorts de la situation paradoxale des politistes en France. Peu nombreux par rapport à leurs collègues du Royaume-Uni et en Allemagne (qui constituent les deux grands pôles nationaux en Europe), relativement peu visibles, cette condition minoritaire peut étonner pour une discipline parmi les mieux placées pour répondre à des questions essentielles qui saisissent décideurs et observateurs et qui concernent l'ensemble de la collectivité. Ce paradoxe est d'autant plus grand lorsque l'on considère ce que confirment régulièrement les données : un engouement pour la science politique attesté dès l'entrée à l'Université et qui a encouragé l'apparition d'un nombre croissant de licences des dernières années, reflétant l'existence d'une véritable demande sociale pour des diplômes imposant réglementairement un volume horaire

---

<sup>21</sup> On se référera au site [Cartographie de la science politique en France](#).

<sup>22</sup> Il avait été annoncé en décembre 2020 prolonger un premier rapport par une cartographie des disciplines rares reposant notamment sur un questionnaire dont la mise en ligne était prévue début 2021.

d'enseignement à assurer de 1500 heures sur trois ans ; un attrait pour la recherche, reflété par le nombre consistant de thèses de doctorat soutenues, préparées au terme de cursus parmi les plus exigeants et dont les auteurs sont nombreux à aspirer à l'exercice des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche ; un niveau de professionnalisme désormais très élevé des candidatures avivant le caractère sélectif des recrutements dans un contexte de maigreur relative des ressources en matière de postes.

De ce dernier point de vue, le cadre d'activité des politistes français apparaît dès lors marqué par des exigences intellectuelles fortes et une sélection draconienne pour franchir un seuil d'entrée aux dimensions trop réduites au vu des besoins d'encadrement actuels ou prospectifs. Cet engorgement à l'entrée est prolongé par un autre problème fondamental : celui du déséquilibre du ratio MCF/PR qui signale, comme le pointait clairement un récent rapport de l'AECSP<sup>23</sup>, le nombre trop restreint de professeurs<sup>24</sup>. A cet égard, la réforme ou suppression de l'agrégation et le décontingement des « 46 1 » ne feront que modifier les paramètres de ce qui restera à court terme une gestion de pénurie, *a fortiori* dans un cadre où le CNU vient perdre sa capacité de régulation<sup>25</sup>.

L'analyse de tous ces traits mérite donc de pouvoir s'appuyer sur une connaissance affinée, systématisée et publicisée, de la situation et des caractéristiques de la discipline. Cela constitue un enjeu dont la prise en compte, par-delà la satisfaction de légitimes intérêts professionnels, bénéficiera par destination à l'ensemble des citoyens à une époque où les sciences sociales, parfois sottement dénigrées, ont une mission essentielle pour contribuer à l'intelligibilité du monde.

---

<sup>23</sup> AECSP (Observatoire des carrières), [La science politique, une vitalité en trompe-l'œil ?](#), Paris, AECSP, avril 2020, 4 p.

<sup>24</sup> On s'abstiendra ici d'évoquer l'attractivité des carrières ou le devenir des retraites...

<sup>25</sup> Les desseins ministériels ont fait l'objet d'un contre-argumentaire exposé par Frédéric SAWICKI et Olivier NAY, « [Sauver le Conseil national des universités pour préserver l'autonomie des universitaires](#) », *AOC Analyse Opinion Critique*, 16 novembre 2020.